

Les assurances

L'assurance est un contrat entre deux parties (l'assuré et l'assureur) pour la couverture d'un sinistre. En cas de réalisation d'un risque pour lequel l'assuré aura été couvert, ce dernier bénéficiera d'une indemnisation.

Il est donc primordial de bien connaître les clauses d'un contrat et de ses limites. C'est pourquoi, l'assuré devra évaluer en amont de toute manifestation les différents risques auxquels il pourrait être confronté. Mais il faut souligner d'entrée que l'oubli ou le non-respect d'un règlement de sécurité peuvent avoir pour conséquence la non-prise en charge d'un sinistre. De plus, votre assurance peut vous demander de respecter des règles aggravant la législation sur la sécurité incendie appelées règles APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages).